



## PROTOCOLE D'ACCUEIL

### CENTRE DE LOISIRS « LES FILOUS FUTES »



### Séjours d'Été 2021

En fonction des éléments des protocoles sanitaires des ministères de référence et du cadre fixé par la 3CVT, le protocole d'accueil des séjours d'été se définit comme suit :

#### Recommandations sanitaires :

Il est recommandé que les mineurs et le personnel encadrant effectuent un examen biologique de dépistage virologique, réalisé moins de 72h00 avant le départ par test PCR ou par test antigénique dans les 24h00, confirmant l'absence d'infection par le SARS-Cov-2

#### Effectifs :

Le nombre total de mineurs accueillis n'est pas retreint par le gouvernement. Chaque séjour comptera 20 enfants maximum. En 4 sous groupes de 5 enfants. Seul le séjour Koh-Lanta accueillera 32 enfants en 4 sous groupes de 8 enfants Le respect de la distanciation physique et des gestes barrières est toujours applicable.

Les enfants de plus de 6 ans portent obligatoirement un masque « grand public filtration supérieure à 90% »

#### Suivi sanitaire :

Le responsable du séjour est chargé du suivi sanitaire et est désigné référent covid-19. Il formalise et est chargé de la diffusion aux participants des règles de prévention contre la transmission du virus. Ces règles, auxquelles il convient de se reporter, prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas possible ou confirmé de covid-19.

#### Communication avec les familles :

Les responsables légaux sont informés préalablement à l'inscription des mineurs de l'importance des recommandations sanitaires et des modalités d'organisation du séjour, de l'importance du respect des gestes barrières par eux-mêmes et leurs enfants lors du départ et de l'arrivée, et durant le séjour de l'enfant.

Ils sont également informés :

- \* Des conditions de fonctionnement de l'accueil
- \* De leur rôle dans le respect des gestes barrières.
- \* De la surveillance d'éventuels symptômes par eux-mêmes et leurs enfants avant qu'ils ne participent au séjour ( la température doit être inférieure à 38 degrés)
- \* Des moyens de mise en œuvre en cas d'apparition de symptômes
- \* De la procédure lors de la survenue d'un cas



## STOP COVID-19



### **Les locaux d'activités et d'hébergement :**

Chaque lieu de séjour dispose d'une cuisine en dur, et d'un local en dur pour les activités ou les couchages « Alerte Orange ». Les enfants dorment sous tente.

Le nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture des locaux et d'hébergement est requis. L'entretien est effectué dans les conditions habituelles et avec des gants. Le nettoyage des sols et grandes surfaces s'effectue une fois par jour. Un nettoyage/désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées ( poignées interrupteurs) est réalisé plusieurs fois par jour.

L'accès au jeux aux bancs et espaces extérieurs est autorisé si désinfectés ou après une période de 12 heures sans utilisation.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'un même groupe doit rester l'exception. Si elle est permise, on veillera à un lavage des mains avant et après chaque utilisation.

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à minima toutes les heures. Elle est impérative avant l'arrivée des enfants et pendant le nettoyage des locaux

Des points d'eau en nombre suffisant doivent permettre le lavage régulier des mains, à défaut du gel hydroalcoolique sera mis à disposition Le responsable du séjour veillera à ce que le savon se trouve toujours en quantité suffisante.

Les attroupements seront à éviter en début et fin de séjour. Les accueils thés, cafés et jus de fruits ainsi que le visionnage de fin de séjour de Koh Lanta sont supprimés. Un marquage permettra à chacun, le respect de la distanciation.

Sauf exception les parents ne sont pas accueillis sur les différents lieux de séjour, En cas d'accès ils devront impérativement porter un masque.

### **Conditions d'hébergement :**

Chez les plus grands 6 enfants dormiront dans les tipis . Trois enfants occuperont les tentes 4 places chez les moyens...( / peur nocturne). Les enfants seront installés tête-bêche.

Les tentes seront aérées aussi souvent que possible, voire en continu si les conditions le permettent ( Moustiquaire/ insectes) .

L'hébergement des encadrants des enfants de plus de 6 ans doit permettre les meilleures conditions de sécurité possible . Les tentes sont installés à toute juste proximité de celles des enfants. Les encadrants des enfants de moins de 6 ans dorment dans les tentes avec les enfants.

### **Le port du masque :**

**le port du masque « grand public filtration supérieure à 90% » est obligatoire pour les encadrants et les enfants dès 6 ans dans les espaces clos.** Le masque doit couvrir le nez, la bouche et le menton.. Il doit être changé toutes les 3 heures et dès qu'il est humide. Les masques sont fournis par les responsables légaux, pour les mineurs et par l'organisateur pour les encadrants. **Les parents prévoiront 4 masques par jour** et des pochettes « sales » et « propres » pour les masques en tissus.

### **Prise de température :**

Les responsables légaux seront invités à prendre sa température avant le départ. En cas de fièvre supérieure à 38°C et ou de symptôme l'enfant ne prendra pas part au séjour et ne pourra y être accueilli.

Les accueils seront équipés de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants ou des adultes dès qu'ils présentent des symptômes.

### **Les règles de distanciation:**

Pour les mineurs de moins de six ans, le principe de la distanciation physique d'au moins un mètre ne s'impose pas, **dans les espaces clos et extérieurs.**

**Pour les mineurs de plus de 6 ans, la distanciation d'au moins deux mètres s'applique lorsqu'elle est matériellement possible entre les encadrants et les mineurs ainsi qu'entre les mineurs quand ils sont côte à côte ou face à face, dans les espaces clos. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs.** Pour les activités physiques et sportives elle sera d'au moins deux mètres sauf si la nature même de l'activité ne le permet pas.

### **Les activités :**

Les activités doivent être organisées dans le cadre de groupes constitués pour la totalité du séjour.

Lors de la pratique d'activités, l'observation d'une distanciation physique d'au minimum 1 mètre s'applique dans la mesure du possible (ou de deux mètres lorsque le port du masque, n'est pas possible) dans les espaces clos.

Le programme d'activité proposé doit tenir de la distanciation et des gestes barrières.

Les activités de plein air sont organisées dès que possible.

Lors de la pratique d'activités physiques, la distance doit être au minimum de 2 mètres sauf lorsque la nature même des activités ne le permet pas.

### **Les transports :**

Les moyens de transport utilisés sont désinfectés une fois par jour et ce dans les mêmes conditions que les locaux.

Du gel hydroalcoolique est mis à disposition.

Le conducteur, les animateurs et les enfants de plus de 6 ans portent un masque dans le bus. Le bus est aéré en continu si possible.

### **Restauration .**

Il est recommandé de faire déjeuner les enfants par sous groupes fixes (plan de table).

Le maintien d'une distance linéaire de 2 mètres entre chaque table est requis.

L'organisation du temps de restauration doit permettre de limiter les éléments utilisés en commun (pas de panier de pain...)

La désinfection des tables et chaises est effectuée avant chaque repas (avant et après : tables, après : chaises)

Le lavage des mains est évidemment effectué avant et après chaque repas

Un nettoyage et une désinfection des sols et surfaces est organisé à minima une fois par jour.

### **Conduite à tenir en cas devant un cas possible ou un cas avéré :**

Tout symptôme évocateur d'infection à la Covid-19 doit conduire à un isolement dans un lieu adapté. La prise en charge médicale du mineur doit être organisée sans délai.

Les responsables légaux sont informés au plus vite et doivent venir chercher l'enfant rapidement. Si les responsables légaux ne peuvent venir chercher les enfants, l'organisateur doit organiser au plus vite le retour du mineur, en concertation avec les responsables et dans le respect des prescriptions des autorités sanitaires.

Tout symptôme chez un encadrant donne lieu de la même façon à un isolement et au retour à domicile.

Le processus d'isolement et de tracing est mis en œuvre au plus vite par l'organisateur en fonction des consignes des autorités sanitaires.

Le directeur de l'accueil incite les parents des mineurs isolés à lui transmettre les informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation/information du cas).

La décision de suspension du séjour est déterminée en fonction de la situation et d'une analyse partagée entre les différents acteurs prenant part à la gestion de la situation : le centre de loisirs, L'ARS et la préfecture.

### **Posture de l'animateur :**

L'animateur veillera au maximum au bon respect du protocole sanitaire. Il agira avec le maximum de prévenance dans ce contexte si particulier pour nos enfants. Il ne deviendra en aucun cas « persécutant » au nom du dit protocole et veillera à la mise en place de celui-ci en créant des automatismes ludiques. Il agira comme à l'accoutumée avec sympathie et bienveillance pour le bien des petits et des grands, et ce dans l'unique volonté du maintien du bien vivre ensemble si cher à notre association.

### **Questions diverses :**

Nous nous tenons évidemment à votre disposition pour tous renseignements complémentaires. En cas de besoin nous joindre par mail ou par téléphone.

*En vous remerciant pour votre confiance, et en vous priant de croire en notre unique volonté de bien faire (respect des protocoles et bienveillance) dans ce contexte si particulier.*

*Bien Cordialement.*

*« L'équipe des filous futés »*